



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 05 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/118

Date Convocation 29/05/2026	Le 5 Juin Deux Mille Vingt Six à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	PRESENTS 23 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Christine LE BRIS ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Alain MOUSNIER ; Laure BARAULT ; Gaëlle CHAPUT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers : - en exercice - présents - procuration - absents	PROCURATIONS 2 : Yannick RIVALIN a donné procuration à Patrice BERNARD ; Maryline SAUVADET a donné procuration à Nathalie BARBOTIN ABSENTS 2 : Manon PLESSIS ; Cyril TARAUD SECRETAIRE : Camille DECONINCK

SYNDICAT MIXTE SYDEV : ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE AU COMITE SYNDICAL ET D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE (CCPE)

Rapporteur : M. Patrice BERNARD

Lors du Conseil Municipal du 20 avril 2026 (n°26/04/76), le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant parmi ses membres afin de siéger au sein du Comité Territorial de l'Energie dont ils sont membres. Cette élection est supposée préalable à l'élection des membres du Comité Syndical du SYDEV.

A réception de ladite délibération, le SYDEV a demandé que cette délibération soit réajustée. En effet, le SYDEV nous a informé que conformément à ses statuts, l'Île d'Yeu présente la particularité (à la différence des autres communes de Vendée) d'élire un délégué pour la représenter directement au sein du Comité Syndical du SYDEV.

La commune est également invitée à désigner un membre siégeant au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (CCPE) du SYDEV. Il est préconisé de désigner le même élu pour les deux sièges.

Le délégué est élu par le conseil municipal à la majorité absolue. Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de son représentant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-7, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que la commune de l'Ile d'Yeu est représentée au sein du comité syndical du SYDEV par un (1) délégué titulaire,

Considérant que le choix du Conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat du délégué est lié à celui du Conseil municipal qui l'a désigné,

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSENCE) :

- ♦ **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée,
- ♦ **PROCEDE** à l'élection du délégué au sein du Comité Syndical du SYDEV soit :

EPCI-FP	Commune	Délégué
Ile d'Yeu	Ile d'Yeu	Vincent ROIRAND

- ♦ **DESIGNE** à désigner un membre siégeant au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV, soit :

EPCI-FP	Commune	Membre de la CCPE
Ile d'Yeu	Ile d'Yeu	Vincent ROIRAND

La présente délibération abroge la délibération n° 26/04/76 d'avril 2026.

Camille Deconinck
Secrétaire de séance



L'Ile d'Yeu, le 10 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

